



Service Patrimoine Naturel – Division  
Biodiversité Géologie Paysage

Affaire suivie par : Anne-Lise Jaillais  
Tél : 02 99 33 43 22

anne-lise.jaillais@developpement-  
durable.gouv.fr

**Compte-rendu de la réunion du 12 février 2021**

**Comité consultatif  
de la réserve naturelle  
de la baie de SAINT-BRIEUC**

**Séance en visioconférence**

**Objet de la séance : Comité consultatif 2021**

**Présents :**  
voir la liste en annexe

**Synthèse des échanges et relevé de décisions**

**Ordre du jour :**

- Présentation du rapport d'activité 2020
- Les relations entre la réserve et les usagers
- Budget 2020 et programme 2021
- Projet de passerelle sur la plage de la Grandville, commune d'Hillion
- Points divers

M. DIDIER qui préside la séance accueille les participants et rappelle les points à l'ordre du jour.

**1. Présentation du rapport d'activité 2020**

M. PONSERO présente une synthèse du rapport d'activité 2020, et détaille notamment les effets de la crise sanitaire sur le plan de charge de l'équipe et les impacts observés sur la biodiversité :

- pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la création de la réserve, il n'a pas été possible d'organiser de conseil scientifique en 2020.
- malgré le 1<sup>er</sup> confinement, une hausse des infractions a été constatée sur la réserve. Deux phénomènes se sont cumulés : une augmentation de la fréquentation, induite par la phase de déconfinement en mai, et une augmentation des temps passés à la surveillance de la réserve, permettant sans doute de relever la part des infractions constatées. Lors de ces pics de fréquentation, les zones de protection renforcée de la réserve ont montré toute leur importance en offrant un refuge pour l'avifaune ;
- le programme des suivis naturalistes et des stages a été perturbé par le confinement, mais a finalement pu être mené correctement sur l'ensemble de l'année ;
- le confinement a été mis à profit par l'équipe pour développer l'outil numérique « CARL » permettant la cartographie et l'analyse des ressources littorales, afin d'évaluer l'état d'un gisement (de coques). Cet outil, développé par le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins (CDPMEM) des Côtes-d'Armor, est maintenant disponible pour tous les acteurs qui le souhaitent, sur la baie ;

Siège et adresse postale : 1 rue du Adresse géographique du site :  
22022 SAINT-BRIEUC Cedex  
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.  
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

- la fête des oiseaux migrateurs qui devait être organisée par Vivarmor Nature pour la 2<sup>ème</sup> fois en 2020 a dû être annulée. Il est espéré que cette édition pourra être reportée en 2021 ;
- une baisse du nombre d'actions de sensibilisation menées par la réserve, mais qui n'est pas catastrophique.

**Actions marquantes pour l'année 2020 :**

- mise en place d'actions de police conjointes avec l'Office français de la biodiversité (OFB), la police municipale, la police nationale et la gendarmerie ;
- réflexion pour la mise en place d'un nouveau panneau à certains endroits stratégiques d'accès à la réserve, spécifiquement adressé aux propriétaires de chiens, car les infractions les plus constatées restent la circulation des chiens non tenus en laisse et la circulation dans la zone de protection renforcée qui est interdite aux chiens et aux piétons ;
- réalisation de chantiers d'éradication d'espèces exotiques envahissantes (Sénéçon du Cap, Baccharis Halimifolia) ;
- avancement des travaux de recherche sur les réseaux trophiques (analyse du rôle de nourricerie en baie de Saint-Brieuc) : après le travail de terrain réalisé en 2019, l'année 2020 a été consacrée à l'analyse des poissons en laboratoire ;
- poursuite des études sur la contamination des sédiments par les micro-plastiques, avec l'implication de 2 stagiaires. Les résultats montrent une contamination assez élevée sur la baie à l'échelle européenne. Ces premiers travaux seront poursuivis par des études de la contamination des organismes vivants (coques) par les micro-plastiques, avec possibilité de proposer un stage de master en 2022 ;
- mise en place du dispositif « Ambassadeurs de la baie » (voir point 2) ;
- diffusion auprès des nouveaux élus, d'une plaquette de présentation de la réserve (enjeux, objectifs, moyens, organisation) et organisation de rencontres avec certains élus demandeurs ;
- présence de la réserve sur le festival Natur'Armor qui a pu se tenir en février 2020.

Les participants sont ensuite invités à faire part de leurs questions ou remarques sur ce bilan.

***Relations avec les riverains :***

M. GUIHO s'interroge sur l'effet possible de l'intégration d'associations de riverains au sein du comité consultatif, sur le niveau d'infraction au règlement de la réserve.

M. DELISLE indique que l'expérience acquise avec cette première saison des ambassadeurs de la baie montre que les personnes en infraction ne font pas partie de collectifs ou d'associations de riverains. Pour les gestionnaires, la priorité est d'aller sur le terrain, à la rencontre des usagers pour améliorer l'information.

M. DIDIER précise qu'un point particulier sur l'intégration d'une association de riverains au comité consultatif est prévu en fin de séance.

***Nouveaux panneaux pour informer sur la réglementation sur la circulation des chiens :***

M. BARBO souhaite attirer l'attention des gestionnaires sur les limites du panneautage, car une trop grande quantité de panneaux est contre-productive, cela n'invite pas les usagers et riverains à les lire.

M. PONSERO est tout à fait d'accord, et il précise que la réserve a participé à la démarche d'harmonisation des panneaux d'information sur la baie, portée par le Pays. Le problème rencontré aujourd'hui est que sur ces grands panneaux uniformisés, le pictogramme relatif à la

circulation des chiens n'est pas assez visible ni explicite. C'est sur la base de ce constat, que la réserve propose, de poser en nombre restreint, des panneaux spécifiques de 50x50 cm. Une demande d'autorisation sera adressée par la réserve au préfet pour l'installation de ces panneaux, après un travail de terrain à mener avec les cinq communes concernées pour identifier les bons emplacements.

M. KUNTZ précise que certains projets en cours tels que la passerelle à Hillion (cf point 4), peuvent modifier le contexte d'implantation des panneaux. Leur contenu et leur installation peuvent nécessiter des ajustements.

M. BARBO ajoute qu'à certains endroits, il y a plutôt besoin de panneaux explicatifs qui montrent la richesse du site, que de panneaux de rappel de la réglementation.

M. PONSERO répond qu'il y a effectivement quelques panneaux de ce genre autour de la baie, avec des projets en cours comme la table « fond de l'anse » à Yffiniac. Il ajoute que la réserve est partante pour travailler avec les communes pour améliorer le contenu et l'implantation des panneaux.

**Avis : le rapport d'activité 2020 présenté par les gestionnaires de la réserve est voté à l'unanimité des membres du comité consultatif.**

## **2. Les relations entre la réserve et les usagers**

En parallèle de la hausse des infractions, la réserve a bénéficié de la consolidation d'une communauté de partenaires et de personnes « intéressées », qui ont apporté leur soutien aux missions des gestionnaires (collaborations, bénévoles, réseaux sociaux...).

Les gestionnaires, avec l'appui de cette communauté, ont mis en place plusieurs actions-phares en 2020 pour aller à la rencontre des usagers et améliorer la compréhension et l'acceptabilité de la réserve :

- opération de police de la pêche conjointe sur la baie (17 agents de divers services, dont la RNN) ;
- diffusion d'une plaquette de sensibilisation sur les enjeux de la RNN aux nouveaux élus des communes de la baie, suivie de rencontres avec certains élus et en particulier d'une présentation aux élus de la commission environnement de Saint-Brieuc Armor Agglomération en janvier) ;
- création du programme des « Ambassadeurs de la baie » par Vivarmor : 1 057 personnes rencontrées, des données collectées, un bon accueil sur le terrain et un bon retour des bénévoles. Action poursuivie et étendue en 2021, avec le soutien financier de l'OFB (Lauréat MobBiodiv22) et de l'État (nouvelle dotation RNN pour l'éducation à l'environnement) ;
- participation de la RNN aux travaux de thèse de Mme Marion FLOREZ, qui a organisé deux ateliers de travail avec les usagers autour de la résolution des conflits sur le littoral. Des actions concrètes ont émergé lors de ces ateliers (projet avec le nouveau collège d'Hillion par exemple), avec des élus moteurs. Une autre thèse en sciences sociales est menée par Mme Agathe ROBERT, qui conduira également des entretiens avec des acteurs et usagers (acceptabilité des réserves naturelles nationales en Bretagne et en Savoie). Ces deux travaux couplés avec les résultats du programme de recherche Restroph (dont le volet final s'intéresse à la manière dont les acteurs de la baie comprennent son fonctionnement écologique), devraient apporter d'ici un an ou deux, une bonne analyse des perceptions des différents usagers de la réserve.

**Proposition : partage de la plaquette aux membres du comité consultatif, et poursuite dans les années à venir de la présentation des résultats des différentes démarches en cours, afin de partager la dynamique positive constatée sur le terrain.**

### **3. Budget 2020 et programme 2021**

M. PONSERO présente le bilan financier 2020 et le budget prévisionnel 2021. Les spécificités du budget 2021 sont :

- le report de certaines actions qui n'avaient pu être menées en 2020 ;
- une nouvelle dotation du ministère de la transition écologique pour financer les actions de pédagogie et d'éducation à l'environnement, et l'implication de la réserve dans le projet de Vivarmor, lauréat de l'appel à projet « Mobbiodiv 2020 », qui permet à l'association de passer à 2 ETP sur les missions de la réserve ;
- un soutien financier important de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) pour le recrutement d'une apprentie (processus en cours).

**Avis : le bilan financier 2020 et le budget prévisionnel 2021 présentés par les gestionnaires de la réserve sont votés à l'unanimité des membres du comité consultatif.**

### **4. Projet de passerelle sur la plage de la Grandville, commune d'Hillion**

M. KUNTZ présente le projet détaillé d'une nouvelle passerelle d'accès à la plage de la Grandville, porté par la commune et qui a fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux adressée au préfet en janvier 2021.

La situation d'accès à la plage était devenue problématique avec l'ancienne cale, qui aboutissait sur une zone de vasière avec une présence régulière d'algues vertes, et donc peu adaptée pour la circulation du public. La commune a donc décidé de supprimer la cale d'accès existante. En parallèle, les travaux réalisés par le Conservatoire du littoral en 2019 pour le réaménagement du parking, ont fait émerger la nécessité de recréer un accès décalé vers l'ouest, dans la continuité du parking et du GR.

Aussi, la commune a réalisé les études nécessaires au montage du projet, avec les contraintes suivantes :

- brèche à créer dans la végétation ;
- plots béton à installer en haut et en bas (sur la plage) ;
- positionnement de la passerelle parallèlement au trait de côte (vent, marées, impact paysager) ;
- ne pas créer de nouveau passage sous la passerelle ;
- permettre le passage de chevaux, attelés ou non.

Le projet pour lequel une demande d'autorisation de travaux a été déposée, propose qu'une compensation des impacts immédiats du projet soit réalisée à moyen terme par la restauration du site de l'ancienne cale.

Il est également prévu de remplacer le pont qui a été installé provisoirement sur le cours d'eau, pour l'accès à la zone d'implantation de la passerelle. C'est une entreprise locale qui a été retenue pour la réalisation des travaux.

Réglementairement, l'avis du comité consultatif sur ce type de projet n'est pas obligatoire, mais vu l'importance du projet, il a été proposé à la commune d'Hillion d'en faire une présentation aux membres du comité consultatif, avant que l'autorisation de travaux ne soit instruite.

M. BARBO indique que la commission locale de l'eau (CLE) n'a pas été consultée sur ce projet. Il ne faudrait pas que les travaux touchent le cours d'eau. Il souhaite donc savoir si des modifications de l'état des lieux sont prévues dans le cadre de ces travaux.

M. KUNTZ confirme que le projet de passerelle n'impactera pas le cours d'eau. Une réunion avait été organisée en amont avec la réserve, le site Natura 2000, le Conservatoire du littoral et la mairie en septembre 2020 pour limiter les impacts du projet.

M. JAMET précise que c'est bien le Conservatoire du littoral qui a réaménagé le site en 2019, et que le cours d'eau avait été remis en état à cette occasion.

M. COSSON rappelle également que le cours d'eau avait été busé il y a longtemps, et que le projet a permis de lui redonner un fonctionnement naturel. Le projet très positif porté par le Conservatoire du littoral, avait fait l'objet d'un permis d'aménager signé par le préfet, après consultation des différents acteurs impliqués localement.

M. BARBO alerte sur la nécessité que la CLE soit associée à tout projet qui impacterait un cours d'eau et ajoute que cette non association de la CLE lors des travaux en 2019 est un dysfonctionnement qu'il faut partager avec le Conservatoire du littoral et les services de l'État.

M. BRUNET fait part de sa satisfaction quand au projet présenté et se met à la disposition de la commune pour travailler sur la question du passage des chevaux.

M. GUYOT indique que la passerelle, une fois installée, va créer un nouvel accès facilité à la réserve. Il faudra que les usagers soient correctement informés avant d'emprunter la passerelle pour comprendre qu'ils entrent dans le périmètre de la réserve et ce que cela implique.

M. KUNTZ prend note et précise que l'accès à la réserve sera bien canalisé par la passerelle et qu'il sera tout à fait possible d'informer correctement les promeneurs avant qu'ils s'engagent.

M. PONSERO conclut en précisant qu'il sera sûrement nécessaire de décaler le panneau actuel, une fois les travaux terminés.

#### **5. Points divers**

- Demande d'intégration à la liste des membres du comité, déposée par l'association « Vivre à la Grandville »

L'association « Vivre à la Grandville » (VAG), collectif de riverains sur la commune d'Hillion, a sollicité par courrier le préfet pour intégrer le comité consultatif de la réserve naturelle. Avant de faire un retour à l'association, les services de l'État ont souhaité recueillir l'avis des membres.

M. COSSON est plutôt favorable à ce que des riverains intègrent ce comité.

M. GUIHO rappelle que ce sujet avait été évoqué lors du dernier comité consultatif, et que si toutes les associations de riverains n'ont pas vocation à intégrer le comité, il pourrait être intéressant qu'elles y soient associées via des représentants. Il souhaite par ailleurs que le compte-rendu des séances puisse être transmis plus tôt aux membres du comité, afin qu'ils puissent faire part de leurs commentaires. Il note que des éléments sont manquants dans le précédent compte-rendu.

M. DELISLE est plutôt défavorable à l'intégration de l'association VAG au comité consultatif. Les riverains sont déjà représentés par les associations membres (Vivarmor Nature, Côtes-d'Armor Nature Environnement). Il rappelle que VAG s'est fait connaître suite à un recours gracieux contre l'arrêté interpréfectoral de 2018 qui a fait évoluer la réglementation de certaines activités nautiques dans le périmètre de la réserve.

Mme NOULIN précise que le comité consultatif ne se prononce par sur sa propre composition. C'est le préfet qui prend la décision par arrêté préfectoral, mais il a semblé important de consulter le comité avant cette prise de décision. Il n'est pas possible d'intégrer tous les comités de quartiers et associations de riverains, vu l'étendue de la réserve. Il y a un besoin de représentativité et les statuts des associations doivent être consultés pour vérifier l'adéquation avec le mandat du comité consultatif. Une analyse est donc à mener de manière plus globale que la seule demande de l'association VAG.

M. PONSERO est plutôt défavorable à l'intégration de l'association VAG au comité consultatif. Il indique que les associations de riverains sont nombreuses autour de la réserve naturelle et que des rencontres ont eu lieu entre VAG et les co-gestionnaires afin d'échanger sur les enjeux de préservation et leur incompatibilité avec la pratique des activités nautiques dans la réserve naturelle.

M. GUIHO soumet l'idée qu'il soit proposé aux diverses associations de riverains de se fédérer pour participer au comité consultatif via des représentants.

M. PONSERO indique qu'il existe une dizaine d'associations de riverains sur la baie. Il faut donc mener un travail sur cette représentativité, car ce ne serait pas équitable d'intégrer l'association VAG plus qu'une autre. Une des propositions issues des ateliers menés par Mme Marion FLOREZ, concerne la mise en place d'une « conférence de la baie ». Dans cette hypothèse, un représentant de cette conférence pourrait siéger au comité et représenter ainsi les riverains.

M. JAMET ajoute que même si les associations de riverains ne sont actuellement pas membres du comité, les échanges avec la réserve existent déjà, notamment avec VAG qui avait été rencontrée en 2020. Les échanges peuvent avoir lieu à n'importe quel moment, la réserve est disponible pour les usagers.

Pour M. GUYOT, il y a deux types de participation possibles des usagers, les deux étant complémentaires et utiles : en tant que membre du comité consultatif ou directement sur le terrain. La participation au comité consultatif nécessite pour une structure de représenter des intérêts communs et non pas des intérêts particuliers. Les associations sont très fragiles face à la sur-sollicitation pour participer aux multiples instances existantes.

Mme JAILLAIS ajoute que les gestionnaires de la réserve de la baie de Saint-Brieuc ont mis en place des outils d'écoute sur le terrain tout à fait innovants et dynamiques, et qu'il est nécessaire de souligner ces efforts. L'intégration de nouveaux membres au comité consultatif nécessite au préalable une clarification des attendus (rôle et représentativité). Une réponse favorable ne peut être donnée à l'association VAG sans une révision globale de l'arrêté fixant la composition du comité consultatif.

*Note post-réunion : l'arrêté préfectoral de composition du comité consultatif date du 21 novembre 2017. Sa durée initialement fixée à 3 ans, a été portée à 5 ans, suite à une évolution du code de l'environnement. Une mise à jour sera donc faite en 2022, et pourra intégrer les propositions des membres relatives à la représentativité des riverains.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. DIDIER remercie les participants et clôture la réunion.

Prochaine réunion : 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Document rédigé par : Mme Anne-Lise JAILLAIS

Le président

  
Bernard DIDIER

**Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc  
Liste des participants – vendredi 12 février 2021**

**Représentants de collectivités territoriales intéressées, de propriétaires et d'usagers**

Monsieur le Président	du Conseil départemental des Côtes-d'Armor	Représenté par M. LE BIHAN (chargé de mission espaces naturels)
Monsieur le Maire	d'Hillion	M. COSSON M. KUNTZ, adjoint à l'environnement
Monsieur le Maire	de Saint-Brieuc	Représenté par Mme l'adjointe au maire
Monsieur le Président	de Saint-Brieuc Armor Agglomération	Excusé
Monsieur le Président	de Lamballe Terre et Mer	Représenté par M. BARBO, vice-président Mme GUILLARD, service biodiversité et bocage
Monsieur le Président	de l'Association départementale du tourisme équestre	M. BRUNET
Monsieur le Président	de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc	M. BARBO

**Représentants d'associations de protection de la nature et personnalités scientifiques qualifiées**

Monsieur le Président	de Vivarmor Nature	M. GUYOT
Monsieur le Président	de Côtes-d'Armor nature environnement - Confédération bretonne pour l'environnement et la nature	M. GUIHO
Monsieur le Président	du Groupe d'étude des Invertébrés du massif armoricain (GRETIA)	Excusé
Monsieur	Patrick LE MAO, IFREMER – Station de Saint-Malo	Excusé

**Représentants d'administrations et d'établissements publics intéressés**

Monsieur le Vice-amiral d'escadre	Préfet maritime de l'Atlantique	Représenté par M. DU FRETAY, chargé de mission, division action de l'État en mer
Monsieur le Directeur	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Représenté par Mme NOULIN, adjointe à la cheffe de service patrimoine naturel Mme Anne-Lise JAILLAIS, chargée de mission
Monsieur le Directeur	Direction départementale des territoires et de la mer	Représenté par M. DIDIER, chef du service environnement, Mme Claire TREHET, chargée de mission
Monsieur le Délégué	à la mer et au littoral	Représenté par M. DIDIER, chef du service environnement
Madame la Directrice	Office français de la biodiversité	Excusée

**Gestionnaires de la réserve**

Conservateur	Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Alain PONSERO
Garde technicien	Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Cédric JAMÉT
Chargés de mission scientifique	Vivarmor Nature	M. Anthony STURBOIS M. Valentin JÉGO

**Directeur**  
**Chargée de la vie**  
**associative et de la**  
**mobilisation citoyenne**

**Vivarmor Nature**  
**Vivarmor Nature**

**M. Franck DELISLE**  
**Mme Delphine EVEN**